



Avis à la population

La Commune de Vuiteboeuf suit les recommandations du Canton et **interdit**, jusqu'à nouvel avis, **tout feu**, utilisation d'outils pyrotechniques ou éléments pouvant être inflammables **sur tous les espaces publics du territoire communal**. (places de jeux, espaces pique-niques, refuge des Crêts (foyer) ou type équivalent.

APPLICABLE ÉGALEMENT LORS DE LA FÊTE NATIONALE

L'utilisation de barbecues ou grills à charbon ou à bois restent autorisés dans le cadre privé sous la responsabilité exclusive de ses utilisateurs (locataires ou propriétaires). La Commune décline tout responsabilité en cas de problème.

Danger d'incendie

Le Conseil d'Etat interdit les feux en plein air ainsi que l'utilisation et la vente

des feux d'artifices

Face à une situation de sécheresse persistante et à un danger d'incendie toujours très marqué sur l'ensemble du territoire cantonal, le Conseil d'Etat prononce une interdiction générale de faire des feux en plein air et de tirer des feux d'artifice, **à l'exception de ceux allumés sur les lacs**. Ces mesures s'appliquent sans dérogations possibles aux festivités du 1^{er} août. En complément, la vente de tout engin pyrotechnique est suspendue jusqu'à nouvel avis.

La mise à feu, l'utilisation ou l'allumage de feux d'artifice, feux patriotiques, pétards, fusées, chandelles romaines, batteries d'artifices, fontaines pyrotechniques (vésuves), fumigènes, cierges magiques, lanternes volantes, lampions, ainsi que tout autre engin pyrotechnique ou dispositifs similaires produisant un effet de combustion, sont interdits.

Ces décisions visent à protéger la population, les forêts et les infrastructures, et à ne pas surcharger les services d'incendie et de secours durant cette nouvelle vague de chaleur annoncée.

Merci d'avance pour votre attention.

Communiqué de presse disponible sur notre site internet : www.vuiteboeuf.ch ou au pilier public de la Commune.

La Municipalité